Cam
FRC
6616

CONVENTION NATIONALE.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'Assemblée générale & permanente de la Section de Molière & la Fontaine,

Du vendredi 31 mai 1793, l'an 2e. de la République française.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, instruite que le tocsin a été sonné & la générale battue cette nuit dans diverses sections; considérant que la tranquillité est troublée, que les malveillans emploient tous les moyens possibles pour tâcher de nous désunir; ignorant d'ailleurs ce qui a pu déterminer ces sections à

& MLW 13031

prendre ces mesures qui, dans des temps aussi critiques que ceux où nous nous trouvons, sont toujours faites pour alarmer les amis du bien public; considérant que, dans de pareilles circonstances, la seule mesure à prendre est de se réunir aux autorités constituées, de leur faire part de leurs alarmes & de leurs inquiétudes; que ce n'est qu'en se comportant ainsi qu'on parviendra à déjouer les projets des malveillans:

A arrêté à l'unanimité qu'il seroit pris dans son sein six commissaires, pour se rendre auprès de la Convention nationale, à l'effet de se concerter avec elle sur les moyens exigés par les circonstances actuelles pour conserver la tranquillité publique, faire respecter la représentation nationale, & déjouer les projets des malveillans; & pour porter ledit arrêté, a nommé pour ses commissaires les citoyens Chrisllills, Delon, Carlet, Vialet, Roselcus, Fournier.

H. F. Cheix, *secrétaire de l'assemblée générale.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO